



HAL
open science

Processus de naturalisation des échelles et oppositions aux espaces protégés : la modernité en question

Xavier Arnauld de Sartre, Claire Cottereau, Mara Sierra Gimenez

► To cite this version:

Xavier Arnauld de Sartre, Claire Cottereau, Mara Sierra Gimenez. Processus de naturalisation des échelles et oppositions aux espaces protégés : la modernité en question. Laslaz Lionel; Gauchon Christophe; Duval Marion; Héritier Stéphane. Espaces protégés et territoires. Conflits et acceptation, Belin, 2014, Mappemonde, 978-2-7011-8963-5. halshs-01098630

HAL Id: halshs-01098630

<https://shs.hal.science/halshs-01098630v1>

Submitted on 27 Dec 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Processus de naturalisation des échelles et oppositions aux espaces protégés : la modernité en question

Xavier ARNAULD DE SARTRE

Claire COTTEREAU

Mara SIERRA JIMENEZ

UMR Société Environnement Territoire

Université de Pau et des Pays de l'Adour / Centre national de la recherche scientifique

Domaine universitaire

64000 Pau

France

Tel: (33) 559407262

Fax: (33) 559407255

Courriel : xavier.arnauld@univ-pau.fr

Courriel : claire.cottreau@etud.univ-pau.fr

Courriel : mara.sierrajimenez@etud.univ-pau.fr

Introduction

À toutes les étapes des oppositions aux unités de conservation, du projet initial au renouvellement d'une charte, se développe une rhétorique qui tend à faire de la politique de conservation la manifestation de la volonté d'ingérence dans les affaires locales d'une entité située à une « échelle supérieure » (le plus souvent nationale ou internationale). « *Paris* » vient imposer sa volonté par tel parc national, « *l'Europe* » dans tel périmètre natura 2000, « *l'international* » dans tel classement Unesco, etc. Ces discours ont pour fonction de délégitimer l'entreprise de création d'espace protégé : le local est présenté comme la victime d'un pouvoir qui, parce qu'il est situé à une échelle supérieure, le domine voire l'écrase. Cela permet de réactualiser les sympathies pour les « *petits* » dans leurs luttes contre les « *gros* ».

Un tel procédé rhétorique emprunte à une géographie spontanée, pour deux raisons au moins : d'abord parce qu'il utilise une représentation mentale (une convention) de l'échelle géographique (du plus haut au plus bas), à laquelle est associée une échelle de valeur et de puissance ; ensuite parce qu'il assimile le pouvoir qui a compétence à une certaine échelle à l'ensemble des populations qui vivent sur le territoire lu par l'échelle. En rhétorique, ces procédés renvoient à la fois à une métaphore, quand on parle de conflit et de supériorité d'une échelle, et de synecdoque, quand un contenu (le pouvoir) est assimilé à un contenant (le territoire). Si dans les deux cas ces procédés rhétoriques ont une logique, ils ne reflètent que très imparfaitement les dynamiques à l'œuvre dans l'implantation d'une unité de conservation.

Les géographes ne sont pas directement responsables de mauvais usages de concepts qu'ils utilisent eux-mêmes. Mais certains glissements sémantiques sont observables dans la géographie elle-même. Il nous appartient de ce fait proposer une grille de lecture des phénomènes qui ne laisse pas d'ambiguïté sur l'usage possible de notions telles que celles d'échelle ou de territoire. Pour ce faire, nous proposons de faire progresser notre argumentaire en trois temps. Le premier temps visera à construire une grille de lecture des discours d'opposants légitimant par un jeu scalaire leur position. Le second temps mettra cette grille à l'épreuve de trois cas concrets, situés dans des contextes suffisamment distincts pour légitimer une montée en généralité. C'est à cet exercice que nous nous risquerons dans la partie conclusive, où, en se fondant sur les débats qui ont récemment animé la littérature géographique, nous chercherons à donner des clefs de lecture des processus langagiers de qualification et de disqualification de l'espace.

I- Échelle et territoire, ou niveau scalaire et entité géographique ?

Deux types de concepts sont nécessaires pour argumenter nos précisions et propositions sémantiques : ceux qui renvoient à l'organisation verticale et hiérarchique de l'espace, les échelles ; et ceux qui renvoient aux espaces bornés et à l'intérieur des limites desquels s'exerce un pouvoir particulier, les territoires. Ces clarifications sont apportées par rapport à trois sphères distinctes dans lesquelles ces discours sont utilisés. La première est celle du langage commun, à laquelle appartiennent les discours d'opposants aux espaces protégés ; la seconde est celle du pouvoir qui a compétence sur une portion d'espace, et renvoie à la géographie politique ; la troisième est celle des usages de ces espaces.

Ces trois niveaux ont donné lieu, ces dernières années, à des requalifications de la notion d'échelle. Le lien problématique entre géographie et langage commun est souligné par O. Orain (2004) dans un texte sur la construction de la notion d'échelle en géographie :

« Dans leur grande majorité, les géographes ont (...) une attitude spontanée à l'égard des notions abstraites, qu'elles soient revendiquées comme typiquement géographiques (« espace », « territoire », « région », etc.) ou qu'elles ressortissent à un fond commun

d'abstraction (« réalité », « liberté », « idéologie », etc.). (...) La familiarité des géographes avec le terme « échelle » a eu une conséquence redoutable, qu'on pourrait imaginer sous la métaphore d'un effet boule de neige sémantique. À force de revisiter le contenu du mot, ils en ont surchargé le sens, au risque d'entretenir force confusions » (Orain, 2004, p. 13).

La notion d'échelle, dans son sens le plus commun, renvoie soit à la dimension, soit au niveau auquel une information est recueillie (le recensement est à l'échelle du foyer, de la commune, etc.). O. Orain montre comment un glissement s'est réalisé de l'outil méthodologique que représente l'échelle à la manière dont on pense que s'organise « réellement » l'espace : on parle d'échelle régionale, nationale, globale, etc., comme si ces échelles étaient des entités géographiques homogènes, dotant l'espace qu'elles décrivent d'une identité. Cette assimilation serait liée au fait qu'un glissement sémantique s'est opéré entre un découpage de l'espace réalisé pour des raisons méthodologiques et la réalité qu'est censé recouvrir ce découpage (Orain, 2004), réactualisant dans le cas de l'échelle le travers réaliste d'une certaine géographie française (Orain, 2009). C'est ce processus qu'O. Orain qualifie de substantification des échelles – processus que nous avons nommé par ailleurs « *processus de naturalisation des échelles* » (Arnauld de Sartre et Taravella, 2009).

« Les échelles sont devenues des dimensions objectives de « l'espace géographique », déclinables en une gamme stéréotypée et pouvant incarner l'ensemble des classes correspondant aux divers « échelons » d'« être géographique ». Dans une telle conception, chaque « niveau » s'inscrit dans un ordre de grandeur à peu près homogène et a une réalité au moins relationnelle. (...) Cela revient à dénaturer ce pour quoi sont faites les échelles, une comparaison circonstancielle de grandeurs qui n'a de sens que dans une situation d'investigation donnée » (Orain, 2004, p. 14).

O. Orain considère que la démarche méthodologique qui consiste à identifier des espaces à certaines échelles ne doit pas être confondue avec la réalité de ces espaces. Il n'est pas possible d'affirmer qu'une région que l'on peut doter, quand elle est regardée à une certaine échelle, d'une identité géographique, est une unité géographique agissant de manière cohérente et autonome. Ce qui fait qu'une unité géographique est dotée d'une capacité d'action, c'est, entre autres, le pouvoir qui a compétence pour agir sur ce territoire et qui a la légitimité pour agir au nom de ce territoire. La compétence comme la légitimité renvoient à des concepts politiques, et elles sont acquises de différentes façons : la légitimité des urnes en est une. Mais elle n'est pas la seule : différentes sphères de légitimité entrent en conflit (Boltanski et Thévenot, 1991). Il est possible, de ce fait, de s'opposer à l'idée d'une légitimité politique unique et homogène, même issue des urnes, au nom d'un autre type de légitimité. Des alliances peuvent exister entre différentes sphères de justifications, pour s'opposer à d'autres. En outre, un même territoire peut être géré par différents pouvoirs politiques, tous issus des urnes, qui se partagent alors les compétences d'actions, le plus souvent selon le niveau scalaire qu'ils représentent. Mais à la marge, les compétences peuvent se télescoper, entrer en concurrence les unes avec les autres tant les zones de flou sont importantes.

Les limites politiques d'un territoire – c'est là un pléonasme tant la notion de territoire est liée au politique – coïncident parfois avec les limites d'une région (au sens géographique du terme). C'est en tous cas l'intérêt du pouvoir, qui peut ainsi se permettre une politique plus homogène. Mais l'exemple des départements français, et plus encore des régions (au sens administratif du terme), montre bien tous les décalages qui peuvent exister entre les deux niveaux. C'est encore plus vrai lorsque l'on veut faire coïncider les limites d'une région (géographique), celles d'un pouvoir (administratif) avec l'espace vécu, ou représenté, par une population. Si A. Frémont considérait que « *des relations existent entre les réseaux*

fonctionnels, écologiques et perceptifs » (Frémont, 1976, p. 140), tout un ensemble de biais interviennent pour rendre les correspondances entre organisations complexes à saisir, et plus encore à résumer dans un concept.

La diversité sociale, celle des pratiques et des représentations de l'espace, doit être particulièrement soulignée. C'est ce qu'a le premier fait X. Piolle quand, au début des années 1990, il réagissait au poids qu'était en train de prendre la notion de territoire dans les discours des géographes (Piolle, 1991). Pour X. Piolle, une diversité de pratiques de l'espace existe, diversité qui fait du rapport à un territoire (au sens fonctionnel, identitaire et politique) presque une exception. Il a de ce fait proposé de restreindre le terme « territorialité » à des rapports à l'espace très marqués par la triple dimension politique, fonctionnelle et identitaire – c'est-à-dire à quelques cas seulement. Les rapports d'une population à son espace sont très nettement trans-scalaires et trans-territoriaux, dans le sens où ils peuvent passer très rapidement les frontières de territoires (par la mobilité ou les technologies de la communication), et s'exprimer dans des arènes situées à des niveaux scalaires différents (réseaux locaux, mais aussi rapidement glocaux, etc.).

Au terme de ce développement, il apparaît que trois biais majeurs rendent nécessaire la mise en évidence d'une disjonction entre l'échelle et la réalité qu'elle représente : le premier biais est méthodologique, voire épistémologique, l'échelle n'étant jamais « *qu'un instrument scopique (comme le microscope ou le télescope), dont on peut faire varier la focale pour scruter des ensembles plus ou moins vastes* » (Orain, 2004, p. 2) – ce qui rend nécessaire, comme le rappelle R. Neumann, de distinguer la dimension épistémologique de la dimension ontologique de l'échelle (Neumann, 2009). Le second biais est d'ordre politique, chaque niveau scalaire n'étant pas homogène mais traversé de conflits entre différents acteurs politiques voulant agir au nom d'une légitimité renvoyant à des « cités » différentes (Boltanski et Thevenot, 1991). Le troisième biais, enfin, renvoie au vécu des populations, l'assimilation d'une population à un découpage de l'espace consécutif à une identification par des échelles, tel que le territoire par exemple, ne rendant que très imparfaitement compte des rapports réels à l'espace des populations.

La notion d'échelle, de par l'impression d'évidence qu'elle renvoie, ne saurait de ce fait être acceptée comme telle – et en tout cas être assimilée automatiquement à des territoires. Afin d'éviter tout malentendu dans la suite du texte, apportons quelques précisions conceptuelles aux trois niveaux identifiés ci-dessus :

- L'expression « niveau scalaire » serait réservée au niveau de l'observation, sans qu'il implique une quelconque homogénéité du territoire concerné. C'est le monde, le local, le national, *etc.* Le niveau scalaire est clairement distingué de l'entité géographique, qui est elle-même distincte de l'entité politique.

- L'entité politique, correspond à un pouvoir ayant certaines compétences sur un territoire précis. Elle tient sa légitimité, dans les pays démocratiques au moins, des urnes, et ses compétences sont inscrites dans une constitution. Elle peut avoir, ou non, des frontières communes avec l'entité géographique, mais ne saurait y être réduite.

- L'entité géographique, c'est une portion d'espace dotée d'une certaine homogénéité et construite au travers de pratiques ; c'est donc à la fois un espace fonctionnel et relativement borné, en ce sens que son organisation est significativement différente de celle d'un autre espace situé à proximité. Évidemment, la perception de l'homogénéité d'une entité géographique est dépendante du niveau scalaire à laquelle elle est lue. Ces niveaux sont hiérarchiquement organisés par leur taille, sans que cette hiérarchie soit nécessairement une hiérarchie de pouvoir ni, évidemment, une hiérarchie

de valeur. Enfin, chaque entité située à un niveau scalaire particulier est en relation d'interdépendance avec d'autres entités situées au même niveau scalaire et situées à d'autres niveaux scalaires.

Ces précisions sémantiques sont importantes au moment d'étudier les conflits scalairement fondés qui accompagnent la contestation d'unités de conservation. Elles permettent en effet de mettre à jour les intérêts en jeu derrière les contestations et les différents types de rapport à l'espace à l'œuvre dans ces contestations.

II- La mise en cause de la structuration moderne de l'espace dans les conflits scalaires

Trois exemples de contestations d'unités de conservation sont utilisés pour mettre à l'épreuve la grille de lecture présentée ci-dessus.

A- L'Amazonie brésilienne – la mosaïque de Sœur Dorothy

Le premier exemple a déjà fait l'objet de plusieurs publications (Arnauld de Sartre et Taravella, 2009 ; Taravella, 2008). Le conflit porte sur la création d'une mosaïque d'aires protégées dans une des zones de l'Amazonie brésilienne les plus exposées au déboisement, l'Amazonie orientale (région dite de la « Terre du milieu ») (carte 1). La création d'unités de conservation a très souvent deux conséquences : la première, qui est la même dans tous les pays, est de limiter les usages possibles des terres ; la seconde, spécifique à l'Amazonie où beaucoup de terres restent sans propriétaire connu, est de passer les terres mises en réserve sous gestion de l'État fédéral ou fédéré, et d'empêcher de ce fait leur appropriation par un éleveur qui s'en réclamerait propriétaire.

Carte 1 – La mosaïque d'espaces protégés de la terre du milieu (État du Pará, Brésil)

Les intérêts de toute une classe d'acteurs économiques de l'Amazonie, en particulier les grands éleveurs et les exploitants forestiers, sont donc lésés par la création de cette mosaïque. Ces derniers, regroupés au sein de l'association des éleveurs de la terre du milieu, ont déposé un recours au tribunal suprême fédéral contre le décret portant création des aires protégées arguant du fait qu'il « *constitue une attaque contre la souveraineté nationale brésilienne* » parce que le décret a été publié sous « *pression internationale* » et que « *les études qui ont fondé les rapports de création des aires protégées ont été réalisées par des organisations internationales* ». Dans la presse locale, les mêmes acteurs présentent les populations locales comme les victimes de la pression internationale.

Certes, des acteurs situés à un niveau scalaire international ne sont pas étrangers à ce processus. Mais il faut préciser de quels acteurs il s'agit. Le financement, par la Banque mondiale, d'une série d'aménagements lourds en Amazonie (Mello et Théry, 2002) s'est fait à la condition de placer sous statut d'aires protégées dix pour cent du massif amazonien. D'un autre côté, des ONG militant pour l'environnement peuvent faire pression sur différents acteurs pour favoriser la création d'aires protégées. Mais dans ce dernier cas, le processus de création des aires protégées est déjà largement avancé, et les ONG ne font que participer du processus, soit par des études préalables, soit par des opérations coup de poing (Chartier, 2005 ; Taravella, 2008).

C'est en tout état de cause deux acteurs internationaux très différents qui agissent, de manière là encore différente, vers un but qui est apparemment le même mais qui renvoie à des logiques sociales profondément différentes : dans un cas, il s'agit de limiter les impacts négatifs d'une politique de développement économique ; dans l'autre cas, il s'agit de protéger des espaces naturels sensibles. Mais parmi les acteurs non brésiliens, donc qualifiés

d'internationaux, il y a sans doute autant, si ce n'est plus, d'acteurs qui interviennent directement ou indirectement dans le déboisement (investisseurs, clients de produits amazoniens, etc.) que d'acteurs qui cherchent à protéger la forêt amazonienne. Un travail intéressant consisterait à mettre en balance les investissements étrangers dans des activités génératrices de déboisement et les dépenses liées au financement d'actions plutôt conservatrices.

En outre, ces acteurs internationaux n'agissent pas directement, loin s'en faut. Ils s'associent à des acteurs brésiliens. Les ONG sont plutôt associées au ministère de l'Environnement, ou du moins à certains groupes à l'intérieur de ce ministère, alors que la Banque mondiale traite directement avec le cabinet de la Présidence – qui peut selon les périodes être en conflit avec le premier (Taravella et Arnauld de Sartre, 2006). Localement, certains groupes de populations sont extrêmement favorables aux unités de conservation, la plupart des personnes y sont indifférentes alors que d'autres y sont défavorables.

Une lecture scalaire des oppositions aux unités de conservation n'est pas suffisante dans ce cas. Car la structuration des acteurs se fait surtout en réseaux dont les membres sont situés à différents niveaux scalaires : certains réseaux sont favorables à la mise en protection de terres, d'autres y sont défavorables (Taravella, 2008) ; les raisons des uns ne sont pas celles des autres, et un même acteur peut tenir les deux rôles dans le processus. Les ressources, qu'elles soient économiques, environnementales ou symboliques, sont bien l'enjeu d'un conflit, mais qui met aux prises des acteurs dont les intérêts sont mouvants et qu'il n'est pas possible de ramener à un niveau scalaire unique.

B- Gavarnie – Mont-Perdu

Les mêmes observations peuvent être faites avec l'étude d'un autre conflit localisé cette fois-ci en France, qui a toutes les apparences d'un conflit urbaine (Sierra Jimenez, 2008). Le Cirque de Gavarnie, dans les Pyrénées, est un site largement connu pour son caractère exceptionnel. Géomorphologiquement parlant, il s'agit d'un amphithéâtre naturel qui peut atteindre jusqu'à 1600 mètres de dénivellation, dont le rayon fait un peu moins d'un kilomètre et qui est bien fermé par un verrou glaciaire ; des lambeaux de glaciers sont accrochés aux parois et s'étendent à la base du cirque ; une cascade, « la plus haute d'Europe », s'écoule sur près de 400 mètres, alors qu'un torrent prend sa source dans le glacier du cirque et en marque l'entrée (illustration 1). De l'autre côté du Cirque, le Mont-Perdu domine un plateau calcaire et un canyon aux paysages singuliers (carte 2). Ce site naturel a été découvert lorsque les Pyrénées sont devenues une destination prisée des curistes au cours du XVIII^e siècle. Un romantique tel que Victor Hugo décrit ce site devenu remarquable en y voyant la manifestation de la main de Dieu. Les Pyrénéistes, ces pratiquants de l'alpinisme se définissant par un rapport aux Pyrénées qui les distinguerait des autres sportifs de montagne, en ont fait un de leur haut lieu, au point que le cirque de Gavarnie est peu à peu devenu un haut lieu des Pyrénées, très largement visité par les touristes fréquentant la montagne, d'autant plus nombreux qu'au débouché du système de vallées dans lequel se situe Gavarnie se trouve la seconde ville hôtelière de France, Lourdes.

Illustration 1 – Vue du cirque de Gavarnie par Franz Schraeder

Le site a été petit à petit patrimonialisé : il est devenu un élément essentiel du Parc national des Pyrénées lors de la création de ce dernier en 1967 ; au cours des années 1990, une association de pratiquants du Cirque de Gavarnie et de la zone du Mont-Perdu, l'association Gavarnie Mont-Perdu, a réussi à associer différents acteurs politiques (les élus

de la commune, du département des Hautes Pyrénées et de la région de Huesca en Espagne), économiques (les bénéficiaires du tourisme, très liés aux premiers) et institutionnels (le Parc national des Pyrénées et le Parc national d'Ordessa en Espagne) pour poser une demande de classement du Cirque de Gavarnie et de son pendant espagnol du Mont-Perdu sur la liste du Patrimoine mondial au titre de son caractère naturel et culturel (en effet, la « civilisation agropastorale » est considérée comme ayant profondément marqué le site et participant de son caractère remarquable). La décision de classement est prise en 1997.

Mais un épiphénomène, au regard de ce processus de patrimonialisation fondé sur la reconnaissance du caractère exceptionnel du lien nature / culture, vient menacer le classement au Patrimoine mondial. Il s'agit d'un Festival de théâtre en plein air (en fait, la représentation d'une pièce de théâtre programmée pendant une dizaine de jours, voire moins) organisé par la Mairie de Gavarnie depuis le début des années 1980. La scène est installée au lieu-dit de la Courade, en aval de l'entrée du Cirque, très légèrement en amont de la moraine glaciaire. La carte 2 montre que ce site n'est pas dans le périmètre du parc national des Pyrénées, mais qu'il est dans celui du patrimoine mondial. La vue sur le cirque depuis les gradins des spectateurs est possible, sans être imprenable – et de toute façon, la pièce se jouant de nuit le cirque n'est pas visible.

La tenue du festival à l'intérieur des frontières du secteur du patrimoine mondial de l'humanité du cirque apparaît comme contraire aux objectifs de protection de l'Unesco. Ce n'est pas tant le bruit ni la surfréquentation générée par le festival qui motive cette gêne, mais l'installation d'un équipement temporaire (la scène et les gradins) en plein mois de juillet. Voici le texte du rapport des experts de l'Unesco :

« Si, en effet, le festival au lieu-dit de la Courade n'occasionne pas de dégradation majeure à l'environnement naturaliste, en revanche il offre en pleine saison de tourisme – de tourisme social – une inadmissible image profanée du paysage consacré. Ceci d'autant plus qu'après un parcours dans une ambiance peu valorisante – village et abords immédiats – le visiteur éprouve un sentiment de rechute quand il découvre, au-delà du verrou glaciaire, la banalité et le désordre des infrastructures du spectacle (chaises, projecteurs, véhicules, tentes, scène, décors, poubelles...), le verrou glaciaire constituant pourtant en ces lieux, une toute autant authentique que symbolique porte d'entrée dans le cœur du patrimoine mondial... Il est un autre aspect, très rarement souligné. En cet endroit où se rencontrent en une vision exceptionnelle l'espace pastoral et la minéralité de la haute montagne, ces spectacles qui n'empruntent du site que ses "aspects décor", constituent une véritable provocation à l'égard de l'essence même du paysage culturel. Ils sont une dégradation culturelle au même titre que des aménagements disproportionnés et inconvenants seraient une atteinte à l'environnement et au paysage naturel du site. Et se renouvelant chaque année, ces manifestations inacceptables se révèlent pérennes¹ ».

La réponse de la commune de Gavarnie, obtenue dans le cadre d'un entretien téléphonique avec son maire (avril 2008), refuse à tout prix le déplacement du site du festival, arguant que le Festival ne peut se tenir qu'en ce lieu : « le festival doit se faire à cet endroit parce que c'est le lieu idéal, c'est idyllique... il n'y a pas d'autre lieu, c'est impossible, tout déplacement du festival équivaut à le supprimer ».

L'incompréhension arrive à un point de blocage, et conduit l'Unesco à demander, au cours de la 32^e session du comité du patrimoine mondial, le classement du site sur la liste du

¹ Extraits du rapport des experts de l'UNESCO. Novembre 2007.

patrimoine en péril au motif que « *la poursuite du Festival de Gavarnie dans le périmètre du site inscrit représente un péril prouvé pour la valeur universelle exceptionnelle du bien* ».

L'année où ce classement a été demandé, les Parcs nationaux, tant du côté espagnol que français, sont absents du débat – ce qui se justifie en partie par le fait que le festival se tient hors de la zone cœur du Parc (carte 2). Ceux-ci ont peu de compétence sur le problème posé dans la mesure où ils ne peuvent – ni, pour le PN des Pyrénées, ne veulent – forcer la commune à déplacer le Festival. Mais dans la mesure où le festival se tient dans la zone d'adhésion, ils pourraient intervenir comme médiateurs actifs, ce qu'ils n'ont fait qu'après l'injonction de classement sur la liste du patrimoine en péril. Les niveaux politiques intermédiaires (département et région) ont fait de même, n'attendant que l'injonction pour tenir un rôle actif de médiation.

Carte 2 – Superpositions d'espaces protégés dans le massif de Gavarnie Mont-Perdu (France et Espagne)

Ces analyses renvoient en grande partie à ce que L. Laslaz appelle la « *saturation protectionniste* » qui provoque un renouveau du rejet des espaces protégés par des riverains jusque-là « *aphones* », d'autant qu'il est pas possible d'exclure a priori qu'une telle politique vise aussi à améliorer la maîtrise des territoires (Laslaz, 2008). Un tel phénomène se retrouve dans les Pyrénées : si en effet les relations entre le Parc national et la commune de Gavarnie sont apaisées aujourd'hui, c'est en partie parce que le Parc ne veut pas réactiver un conflit qui a surgi au moment de son implantation dans les Pyrénées et risque toujours, depuis, de resurgir. Les « locaux » acceptent difficilement la perte de compétence sur leur territoire que provoque le classement du patrimoine mondial. S'ils sont prêts à l'accepter en contrepartie d'une augmentation de la fréquentation du site, et donc de bénéfices économiques, la non survenue de ces bénéfices pose, dans les Pyrénées comme dans les Alpes (Laslaz, 2008), problème.

Deux éléments permettent d'aller plus loin que l'opposition à un label supplémentaire, donc à un contrôle par des instances situées à un niveau scalaire plus élevé, non accompagnée de bénéfices économiques. L'opposition est en effet systématiquement présentée comme une opposition entre les « locaux » et l'international, représenté par l'Unesco. Trois extraits d'entretiens réalisés en avril 2008, l'un avec le Maire d'Argelès-Gazost, le second avec celui de Gavarnie (tous deux favorables au Festival) et le troisième avec le Président de l'Association Gavarnie Mont-Perdu (hostile au Festival), confirment et permettent d'approfondir cette analyse :

« ... ce n'est pas de papier la nature, il faut vivre, elle n'a jamais été un musée, ils veulent faire le bonheur sans consulter les communes ce qui crée beaucoup de contraintes avec les normes de protection... c'est une vision planétaire sur une collectivité sans même connaître comment ça se passe vraiment... » (Maire d'Argelès-Gazost).

« ... on veut garder les deux, le label et le festival, le label pour le moment ne nous amène rien, c'est simplement avoir une autorité supplémentaire, une autorité qu'on avait déjà, mais on souhaite quand même garder le label, ce n'est pas qu'on ne le souhaite pas » (Maire de Gavarnie).

« Malheureusement, en ce qui me concerne en tout cas, je suis convaincu que ni les populations locales, ni la France, ne sont pas capables de gérer un tel patrimoine

mondial et qu'il est souhaitable qu'il soit rayé de la liste du patrimoine de l'humanité et je regrette beaucoup, beaucoup, d'avoir entraîné l'institution mondiale que je mets au-dessus de la patrie (pour moi, c'est très clair), dans cette mauvaise affaire. (...) Moi mon patriotisme c'est la terre, je ne peux pas me faire à l'idée que pour des raisons de politique médiocre dérisoire, un pays quel qu'il soit fasse plier les genoux à une institution mondiale qui sauvegarde l'avenir de l'humanité, et donc si on ne veut pas de ce patrimoine et si la France n'est pas capable d'imposer un point de vue raisonnable, il vaut mieux que l'institution le retire » (Président de l'association Gavarnie Mont-Perdu).

Il apparaît clairement que la question d'acteurs dépasse largement les oppositions scalaires. En fait, c'est l'alliance entre des pratiquants de la montagne – les Pyrénéistes – et une agence internationale qui est à l'origine du classement du site – et des problèmes rencontrés par ce classement.

« L'association MPPM n'a pas seulement initié le processus : elle l'a porté... cette personnalisation du discours rend particulièrement difficile l'appropriation par une large communauté d'habitants et de décideurs de la qualification de ce territoire franco-espagnol comme un bien du patrimoine mondial » (Briffaud et Davasse, 2007, p. 186).

Cela amène à redéfinir la notion de local. Car les « locaux », c'est-à-dire les acteurs politiques légitimement élus par les habitants de la commune, voire de la vallée, se voient contestés par certains riverains du Cirque, dont la légitimité est construite sur leur pratique des Pyrénées inscrite dans le temps long (celui du Pyrénéisme) et se trouve validée par une agence internationale, l'Unesco. L'opposition devient alors celle de deux types de « locaux », ceux qui vivent là, et ceux qui pratiquent régulièrement le site et inscrivent leur pratique dans une longue tradition historique.

L'autre élément qui rend caduque une grille de lecture scalaire du conflit, c'est le fait que le conflit finalement ne porte pas tant sur des aspects environnementaux classiques (par exemple, les dégradations de l'environnement que pourrait provoquer le festival, ou le bruit qui dérangerait les animaux), mais sur des questions existentielles qui défont les cadres classiques de la temporalité et de l'espace : au niveau des temporalités, les dix jours que durent le festival sont ramenés à un aménagement permanent du fait de la récurrence de l'événement ; au niveau spatial, l'aménagement d'une porte d'entrée est considéré comme mettant en péril la perception de l'ensemble d'un site (le Mont-Perdu est situé à une journée de marche de la Courade, de l'autre côté d'un col et le chemin qui y mène ne passe pas par la Courade – carte 2). L'argumentaire des experts de l'Unesco déborde très largement des cadres spatiaux classiques ; la référence à l'expérience du promeneur renvoie à l'idée de lieu qui peut englober l'ensemble d'une entité spatiale.

Les désaccords entre l'Unesco et la mairie de Gavarnie, pour reprendre des termes simples, ne sont pas directement intelligibles dans les cadres de pensée de la modernité. Le mode de pensée de l'espace des partisans du festival est celui du territoire (de compétence et de légitimité) et de l'échelle, celui des opposants au festival est plutôt celui du lieu et de la glocalité.

C- Le Sud du Brésil – Morro dos cavalos

L'inadaptation de catégories de lecture de l'espace issues de la modernité pour comprendre les conflits liés à l'implantation d'unités de conservation est encore plus nette dans le cas d'un conflit né à l'occasion de la démarcation d'une terre indigène (Cottreau, 2007, 2009). La terre démarquée le serait pour l'usage d'Indiens Guaranis installés dans le Sud du Brésil (carte 3) – donc dans une région à très forte densité d'occupation humaine. Or ces Indiens ont la double particularité d'être très mobiles et vivant sur des espaces

transnationaux. En effet, un individu réalise au cours de sa vie plusieurs migrations résidentielles qui le voient passer, seul ou avec sa famille, de villages indiens en villages indiens, sur un espace de mobilité situé indifféremment au Brésil, en Argentine ou au Paraguay.

Ces territorialités posent problème au moment de démarquer une terre indigène. D'une part parce que la notion de territoire indigène a peu de sens pour ces Indiens au vu de leurs représentations de l'espace, d'autre part parce que ces territorialités particulières ont du mal à être comprises dans le cadre mental de la modernité étatique telle que celle qui s'exerce au Brésil.

Comme pour toutes les populations de nomades, les notions de territoire et de frontière ont assez peu de sens pour les Indiens guarani (Gagnol, 2006 ; Retailé, 1997, 2000). Ainsi utilisent-ils deux notions pour qualifier l'espace, celles de *guara* et de *tekoa*. Le *guara* est un concept sociopolitique qui a une connotation sémantique de « familier ». Il correspond à des alliances multicommunautaires entre plusieurs villages qui s'établissent à travers des liens de parenté et de réciprocité, pour garantir le maintien des espaces occupés. Le *guara* peut également être divisé en unités socio-économiquement alliées, et dénommées *tekoa*. C'est le lieu de réalisation du *teko* ou « mode d'être guarani », lieu où les Guaranis peuvent vivre conformément à leur système – en somme, la condition fondamentale pour l'existence et la continuité du système socio-culturel guarani.

L'association *guara* et *tekoa* explique que la spatialité guarani n'est pas appréhendable sur des portions d'espaces contiguës et bornées, mais par des notions bien plus dilatées de l'espace. J. Bonnemaïson, observant le même type de phénomène en Polynésie, avait d'ailleurs qualifié les concepts spatiaux d'appréhension de l'espace telles que les notions de territoire « d'idéologie géographique occidentales » (Bonnemaïson, 1991), les différenciant des « spatialités réticulées des lieux et des routes » caractéristiques de la « Mélanésie traditionnelle ». Pour autant, les Indiens guaranis ont besoin de stabiliser leur accès à la terre. Ils cherchent de ce fait à faire reconnaître les terres qu'ils occupent comme des Terres indigènes et à les soustraire des logiques d'appropriation individuelle des terres, comme le leur permet la Constitution brésilienne de 1988.

Carte 3 – Superposition d'unités territoriales sur la Terre Indigène Guarani Morro dos Cavalos (Santa Catarina, Brésil)

Mais ce processus, et plus largement la confrontation entre les spatialités guarani et celles de la modernité, est d'autant plus problématique que l'espace où vivent ces Indiens est relativement fermé. Si la colonisation du Sud du Brésil a mis longtemps à s'achever, c'est aujourd'hui chose faite : l'espace considéré, juridiquement parlant, comme libre et indifférencié, sur lequel peuvent vivre de telles populations, est devenu chose rare en ces territoires. Toutes les portions d'espace sont appropriées ou en voie de l'être. Dès lors, la délimitation de terres protégées est très problématique. La zone étudiée, Morro dos Cavalos, se trouve sur un espace complexe, au jeu de multiples superpositions, et au cœur d'un conflit d'usage impliquant des acteurs variés de la société nationale, tels que des institutions étatiques, des organisations de défense de l'environnement, des agriculteurs, des exploitants forestiers, des habitants ou encore des multinationales (carte 3 et tableau 1).

Ces acteurs engagés dans le conflit pour l'espace ont diffusé, depuis plus de dix ans, un certain nombre de discours visant à légitimer leur présence et leur droit au territoire. Ils cherchent à montrer d'une part que les Indiens n'occupent pas de manière continue l'espace, et que de ce fait leurs territorialités sont antérieures à celles des Indiens. Ils remettent d'autre part en question l'indianité et la brésilianité des Guarani. Ce discours a été largement véhiculé

par les médias, notamment dans un article du magazine « Veja »², où la communauté de Morro dos Cavalos est assignée du slogan « *Made in Paraguai* », conférant aux Guaranis de la communauté non seulement l'image de l'étranger mais également une connotation, dans le sens commun brésilien, signifiant un objet de contrefaçon, de mauvaise qualité, du fait de la contrebande existante au Paraguay. En outre, le pouvoir fédéral est mis en cause pour son internationalisme, c'est-à-dire pour le soutien qu'il apporte à des populations illégitimes parce que considérées comme non nationales au détriment de l'ensemble des autres populations.

Le tableau 1 permet de se représenter les enjeux au travers de deux entrées, la première étant celle des acteurs intervenant dans le conflit, la seconde celle des niveaux scalaires auquel le conflit renvoie. À tous niveaux scalaires, des acteurs agissent pour ou contre la création d'unités de la réserve indigène.

Tableau 1

Nous avons proposé une grille de lecture similaire des conflits liés à la protection de l'environnement dans le cas des fronts écologiques (Héritier *et al.*, 2009), grille qui elle aussi invite à ne pas associer étroitement acteurs et niveaux scalaires. De fait, une grille de lecture des conflits environnementaux par les conflits d'échelle est certes utile, mais pas révélatrice de l'ensemble des tensions présentes dans ces conflits. Les représentations graphiques de tels conflits ne sont possibles qu'en abandonnant l'idée d'une organisation hiérarchique des espaces et en prenant en compte la diversité des acteurs présents à ces échelles.

Les classifications modernes de l'espace en question

Le processus de naturalisation – ou de substantification – des échelles évoqué dans la première partie de cet article se retrouve dans les oppositions aux unités de conservation, et ce dans différents contextes. Si les géographes sont en partie responsables de cette situation, en n'ayant pas développé une attitude critique plus appuyée à l'égard de la notion d'échelle, les exemples étudiés montrent que ce qui était en jeu dans la notion d'échelle, c'était aussi une vision de l'espace plus largement partagée par la modernité.

Le rapport entre discours des géographes sur l'espace et organisation effective de cet espace est abordé par V. Berdoulay dans un ouvrage qui s'interroge sur les procédés rhétoriques à l'œuvre dans le discours des géographes. Pour lui, « *le discours géographique est une instance de production de sens, vu que ses catégories échappent – au moins en partie – à une réalité qui lui serait préexistante* » (Berdoulay, 1988, p. 9). L'auteur montre que le discours peut être autant un « *piège emprisonnant la pensée* » qu'un outil d'innovation scientifique, selon les carcans dans lesquels il est engoncé, en particulier des carcans idéologiques. Ainsi la métonymie comme la synecdoque, dont nous avons souligné le rôle qu'elles jouent dans la naturalisation des échelles, apparaissent-elles à ses yeux comme des moyens « *d'évoquer un objet par l'intermédiaire d'un autre ayant quelque lien avec lui* », et permettent de réduire « *un phénomène géographique à une de ses composantes et traité comme tel, sans précaution méthodologique ou théorique* » (Berdoulay, 1988, p. 22).

L'idéologie que questionne ici V. Berdoulay est celle des cadres spatiaux de la géographie. De fait, tout un ensemble d'auteurs, dont certains s'inscrivent dans la mouvance post-moderne, ont critiqué l'idéologie à l'œuvre dans la notion d'échelle. Ils s'accordent sur le fait qu'il n'est pas possible de considérer l'échelle comme une catégorie ontologiquement donnée, mais qu'il faut au contraire la voir comme un cadre mental construit par la modernité, en particulier capitaliste, pour favoriser le découpage et le contrôle du monde (voir en

² Revista VEJA (10/03/2007) : « *Indiens. La FUNAI veut démarquer une réserve pour des Paraguayens alors que les Brésiliens meurent de faim – Made in Paraguay* ».

particulier Delaney et Leitner, 1997 ; Smith, 1992). C'est sans doute S. Marston qui est allée le plus loin dans ce mouvement de déconstruction de la notion d'échelle, considérant que cette dernière est en partie une création du patriarcat occidental (Marston, 2000 ; Marston et Smith, 2001). Les problèmes posés par la notion d'échelle sont pour elle tellement importants qu'ils ne sont pas solubles par une nouvelle théorisation de l'échelle, et qu'elle « propose d'expurger la notion d'échelle du vocabulaire géographique » (Marston *et al.*, 2005, p. 422). L'argumentaire de S. Marston *et al.* se fonde sur le fait que la notion d'échelle permet l'entretien d'une confusion insoluble entre le niveau et la taille, et que cette confusion amène à une vision binaire des phénomènes (micro/macro étant mis en équivalence de local/global) et sur une focalisation des études sur des niveaux scalaires qui n'ont de sens que par rapport à l'idéologie moderne.

Si notre argumentaire se fonde sur les mêmes constats que celui de S. Marston (le processus de naturalisation d'une métaphore et d'une métonymie pouvant être considéré comme l'équivalent de la confusion taille/niveau), et si nous considérons qu'il y a là une manifestation de l'idéologie moderne, nous suivons V. Berdoulay quand il considère qu'il ne faut pas jeter le concept avec la métonymie comme l'on jetterait le bébé avec l'eau du bain. Ce n'est pas à un rejet de la modernité que nos analyses conduisent, ne serait-ce que parce que les politiques menées à une certaine échelle finissent par rendre effectives ces échelles (Brenner, 2001, 2004). L'échelle peut certes apparaître comme l'outil d'une idéologie particulière, au service d'un groupe social ou d'un pouvoir, mais elle reflète en même temps les modalités de rapport à l'espace de ce groupe particulier (Flint et Taylor, 2007). Dans les exemples étudiés, les niveaux scalaires sont bien organisateurs de la réalité. Mais ils ne sont pas la clef principale de compréhension des enjeux des conflits comme leur naturalisation tendrait à le faire croire. C'est à porter un regard critique sur des catégories que, culturellement, nous avons tendance à considérer comme acquises que notre analyse des conflits liés à l'implantation d'unités de conservation veut inciter.

Il est pour cela nécessaire de distinguer entre trois modalités d'organisation des rapports à l'espace : la première est liée aux nécessités de l'observation, par la réduction de la réalité dont toute analyse a besoin et qui est forcément effectuée à une échelle spécifique ; la seconde est celle des pouvoirs qui partagent l'espace en entités spatiales distinctes, sur lesquelles ils ont ou estiment avoir compétence – à chaque découpage correspondant un niveau de pouvoir particulier ; la troisième modalité est celle des réseaux, qui permettent le franchissement des territoires et des échelles, et qui complexifient fortement l'organisation de l'espace en échelles et territoires. Mais ces modalités ne doivent pas faire oublier que le rapport à l'espace des individus est bien différent de ces rapports informés par les pouvoirs. Ce sont ces rapports que les Indiens guaranis ou les Pyrénéistes nous invitent à découvrir et qui peuvent plus ou moins s'adapter aux cadres de la modernité, faire alliance avec elle (comme les Guaranis avec l'État fédéral brésilien ou les Pyrénéistes avec l'Unesco) ou en contester certaines modalités. Ils introduisent une part d'incertitude au moins aussi grande que celle que les réseaux peuvent introduire face au maillage de l'espace politique par le couple territoire / échelle.

Tableau 1

Niveaux scalaires Acteurs du conflit	Municipal	Étatique	Régional	Fédéral	International
Guarani	Villages guarani	Ministerio Publico Federal (MPF) de Santa Catarina / MEC <i>Yvy Rupa</i> (Délégation nationale guarani)	FUNAI (Fundação Nacional do Indio)	FUNAI, MPF, Ministerio da Justiça (MJ) <i>Yvy Rupa</i> (Délégation fédérale guarani)	ONU, ONG, Assemblée Continental Guarani <i>Yvy Rupa</i> (toutes les délégations)
Agriculteurs / Occupants	Conseillers Municipaux Palhoça	Procureur général de l'État		MJ	
Parque Estadual Serra do Tabuleiro		Fundação do Meio Ambiente (FATMA)		Instituto Brasileiro do Meio Ambiente e dos Recursos Naturais Renováveis (IBAMA) / Ministerio do Meio Ambiente (MMA) / Conselho Nacional do Meio Ambiente (CONAMA)	
BR 101 (DNER)	Maire Municipe	DNIT	Région Sud / Région Sudeste	Ministerio dos Transportes	Banque Mondiale
Gazoduc Bolivia Brasil	Maire Municipe	État de Santa Catarina / RS / PR / MS	Région Sud / Région Ouest FUNAI	Gouvernement Brésilien / Gouvernement Bolivien	Banque Mondiale

- ARNAULD DE SARTRE X., TARAVELLA R., 2009, « National sovereignty vs. sustainable development. Lessons from the narrative on the internationalisation of the Brazilian Amazon », *Political Geography*, 28, n° 6, p. 406-415.
- BERDOULAY V., 1988, *Des mots et des lieux : la dynamique du discours géographique*, Paris, Editions du Centre national de la recherche scientifique, 106 p.
- BOLTANSKI L., Thévenot L., 1991, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 483 p.
- BONNEMAISON J., 1991, « Lieux et routes en Mélanésie », in Mullon C., coord., *Le transfert d'échelle*, Paris, ORSTOM, p. 315-318.
- BRENNER N., 2001, « The limits to scale? Methodological reflections on scalar structuration », *Progress in Human Geography*, 25, n° 4, p. 591-614.
- BRENNER N., 2004, *New state spaces : urban governance and the rescaling of statehood*, Oxford New-York, Oxford University Press, 351 p.
- BRIFFAUD S., DAVASSE B., coord., 2007, *Paysage et politique du paysage dans le massif transfrontalier de Gavarnie Mont-Perdu*, Bordeaux, CEPAGE, 229 p.
- CHARTIER D., 2005, « ONG internationales environnementales et politiques forestières tropicales. L'exemple de Greenpeace en Amazonie », *Anthropologie et Sociétés*, 29, n° 1, p. 103-120.
- COTTEREAU C., 2007, *Stratégies de réaffirmation territoriale du peuple Guarani*, Pau, Université de Pau et des pays de l'Adour, Master de géographie et aménagement, 125 p.
- COTTEREAU C., 2009, « Associations scalaires et naturalisation d'échelles par les acteurs des conflits liés à la démarcation de la terre indigène Morro dos Cavalos (Serra do Tabuleiro, Santa Catarina, Brésil) », in GRIB (Groupe de recherche interdisciplinaire sur le Brésil), *Terrains brésiliens. Échanges d'expériences*, Paris, octobre 2009, Maison de l'Amérique latine.
- DELANEY D., LEITNER H., 1997, « The political construction of scale », *Political Geography*, 16 n° 2, p. 93-97.
- FLINT C., TAYLOR P.J., 2007, *Political geography : world-economy, nation-state, and locality*, Harlow (England) / New-York, Pearson / Prentice Hall, 355 p.
- FREMONT A., 1976, *La région, espace vécu*, Paris, Flammarion, 288 p.
- GAGNOL L., 2006, « Les sociétés nomades sont-elles solubles dans la sédentarisation ? Eléments de réflexion à partir du contre-exemple des Touaregs Kel Ewey (Niger) », *L'espace géographique*, n° 4, p. 367-378.
- HERITIER S., ARNAULD DE SARTRE X., LASLAZ L., GUYOT S., 2009, « Fronts écologiques : dynamiques spatio-temporelles et dominations multi-scalaires », *L'espace politique*, 2009-3, n° 9, <http://espacepolitique.revues.org/index1453.html>
- LASLAZ L., 2008, « Les parcs nationaux alpins français, ou les rattrapages de l'acceptation perdue », in HERITIER S., LASLAZ L., coord., *Les Parcs nationaux dans le monde. Protection, gestion et développement durable*, Paris, Ellipses, p. 243-265.
- MARSTON S.A., 2000, « The social construction of scale », *Progress in Human Geography*, 24, n° 2, p. 219-242.
- MARSTON S.A., SMITH N., 2001, « States, scales and households: limits to scale thinking? A response to Brenner », *Progress in Human Geography*, 25, n° 4, p. 615-619.
- MARSTON S.A., JONES J.P.I., WOODWARD K., 2005, « Human geography without scale », *Transactions of the Institute of British Geographers*, 30, n° 4, p. 416-432.
- MELLO N.A., THERY H., 2002, « L'État Brésilien et l'environnement en Amazonie, évolutions, contradictions et conflits », *L'espace géographique*, n° 1, p. 3-20.
- NEUMANN R.P., 2009, « Political ecology: theorizing scale », *Progress in Human Geography*, 33, n° 3, p. 398-406.

- ORAIN O., 2004, « La géographie française face à la notion d'échelle. Une approche par les significations et les contenus épistémologiques », Vanves, Cours C.N.E.D. dans le cadre de la question d'agrégation *Échelles et temporalités en géographie*, fascicule II, p. 2-24.
- ORAIN O., 2009, *De plein-pied dans le monde. Écriture et réalisme dans la géographie française au XIX^e siècle*, Paris, L'Harmattan.
- PIOLLE X., 1991, « Proximités géographiques et lien social, de nouvelles formes de territorialité ? », *L'Espace géographique*, n° 4, p. 349-358.
- RETAILLE D., 1997, *Le monde du géographe*, Paris, Presses de Sciences politiques, 285 p.
- RETAILLE D., 2000, « Penser le monde », in Lévy J., coord., *Logiques de l'espace, esprit des lieux*, Paris, Belin, p. 150-166.
- Sierra Jimenez M., 2008, *Représentations et conflits territoriaux. Une analyse de représentations du Cirque de Gavarnie en tant que Patrimoine mondial dans les discours institutionnels*, Pau, Université de Pau et des pays de l'Adour, Master de géographie et aménagement, 165 p.
- SMITH N., 1992, « Geography, difference, and the politic of scale », in DOHERTY J., GRAHAM E., MALLEK M., coord., *Postmodernism and the social sciences*, Londres, Macmillian, p. 57-79.
- TARAVELLA R., 2008. *La frontière pionnière amazonienne aujourd'hui : projet socio-environnemental de conservation forestière contre dynamique pastorale de déforestation*, Paris, Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (Agro Paris Tech), Thèse de doctorat en Sciences de l'environnement, 648 p.
- TARAVELLA R., ARNAULD DE SARTRE X., 2006, « Entre développement et conservation : une compréhension de la schizophrénie des politiques amazoniennes en train de se faire », in Van EEUWEN D., coord., *Le nouveau Brésil de Lula*, Aix en Provence, Editions de l'Aube, p. 181-197.